

Faut-il augmenter les Tailles Légales de Capture (TLC) ?

« Si on augmente la Taille Légale de Capture (TLC), on attrapera des poissons plus gros ! »... Cette croyance veut qu'en préservant des individus dans une gamme de tailles plus importante, on en retirera un bénéfice évident. Mais la biologie et l'écologie de nos milieux en ont décidé autrement. En voici quelques explications.

Faut-il augmenter les TLC ? La question est donc soulevée partout en France, le décret du 7 avril 2016 donnant la possibilité d'augmenter localement certaines tailles minimales de capture. La parole est donnée à Guillaume PAULY, Directeur Technique de la FDAAPPMA82.

Quel est l'avis de la cellule technique concernant l'augmentation de la taille légale de capture ?

Il faut avant tout rappeler le fondement de la taille légale de capture : elle fût initialement fixée d'un point de vue réglementaire afin de permettre la reproduction des individus (mâle et femelle) au moins une fois avant qu'ils puissent être prélevés. Certains souhaiteraient en faire à présent un outil afin d'augmenter la taille potentielle de nos captures... mais est-ce vraiment aussi simple ?

Prenons l'exemple du Brochet pour commencer :

Espèce territoriale par excellence, augmenter sa TLC à 60cm (contre 50 cm aujourd'hui) revient à augmenter le taux de survie au sein d'une même cohorte (= génération/classe de taille ; *exemple : 50-60 cm*). Ces individus se retrouvent d'autant plus nombreux et en permanente compétition (compétition intraspécifique, c'est-à-dire en compétition entre congénères de la même espèce) ce qui n'a pour seule conséquence que de réduire le taux de croissance. Il y a limitation de la croissance à cause de ressources de base, comme la nourriture et les habitats (zone de tenue : mètres linéaires de berges, arbres immergés et herbiers) qui n'augmentent pas avec l'augmentation des besoins induits par un effectif plus important au sein d'une même cohorte... L'effet qui s'ensuit est une « stagnation » des tailles individuelles sous la maille et des brochets maillés de plus en plus rares. Comprenez que les brochets poussent moins et moins vite, et qu'il y aura moins de brochets de plus de 60cm qu'avec une TLC à 50cm ! En augmentant la TLC, on ne prend plus que du pin's et le cas se vérifie sur de très bons plans d'eau à Broc' que j'ai eu l'occasion de fréquenter assidument dans certains départements où cette démarche avait déjà été engagée.

Quoi de plus frustrant que de ne proposer que des poissons en dessous de la maille, ne permettant ni de conserver leur capture pour ceux qui le souhaitent, ni d'offrir des poissons trophées aux pêcheurs sportifs ?... Ce n'est en tous cas pas notre démarche et nous ne tomberons pas dans le piège.

Et pour le sandre ?

Véritable casse-tête pour le gestionnaire halieutique, sa fragilité et son comportement lunatique ne nous permet pas d'améliorer sa capturabilité, d'aucune façon ! Voilà donc une espèce dont la dynamique de population n'est certainement pas influencée significativement par le prélèvement des pêcheurs... mais bien par d'autres facteurs de contrôle des populations. Les poissons sont souvent bien là - comme en atteste nos différentes techniques d'inventaires piscicoles - mais les capturer en pêche à la ligne est une toute autre histoire...

La période d'explosion des populations de sandres est belle et bien passée depuis de nombreuses années (pour toute espèce introduite, la population explose puis diminue et se stabilise). Le comportement des sandres a évolué.

Partons d'un constat : la pression de prélèvement du sandre se fait essentiellement au posé (flotteur ou à fond). D'autre part un sandre pris au lancer, juste piqué au bord de lèvres, a de bonnes chances de rester en vie après sa remise à l'eau (si sa manipulation respecte certains principes, dont celui de ne pas le serrer entre ses mains), le taux de survie en pêche au posé est moindre... et quand on sait que cette technique ne permet d'aucune façon de cibler la classe de taille. Je ne vois que des inconvénients à augmenter sa TLC, en tout cas, aucun avantage.

Le cas du Black bass :

Le cas du Bass se défend peut-être un peu plus... et encore. Faut-il là aussi agir par l'intermédiaire de la taille ? Je ne crois pas. Lors de la fraie, les géniteurs sont vulnérables du fait de leur comportement afin de protéger leur nid. Ainsi, tous les ans, à cette période, des spécimens s'envolent. Si nous voulons agir pour préserver les poissons trophées, il faut sans doute décaler l'ouverture de cette espèce, disons au 1^{er} juin. L'augmentation de la TLC entrainera une stagnation de la croissance, toujours à cause d'une ressource de base qui n'augmente pas, et les quelques spécimens qui arriveront à passer la TLC auront bien plus de chances d'être prélevés (report de prélèvements, car toute prise maillée sera rare, et les pêcheurs-consommateurs auront davantage peur de ne pas avoir une occasion de manger du bass de si tôt). L'augmentation de la TLC ne répond donc pas au souhait d'avoir plus de poissons, plus gros.

Si l'augmentation de la taille légale de capture n'est pas la solution pour avoir plus de poissons plus gros, que faut-il faire ?

L'augmentation des Tailles Légales de Capture ne permettra pas d'avoir plus de carnassiers plus gros, parce-que le prélèvement n'est pas le facteur limitant du développement de ces populations de poissons. Les facteurs limitant sont :

- La qualité de l'habitat. Par exemple, le brochet est territorial, donc il ne partage pas son habitat avec un congénère.
- les zones de reproduction : en plus d'améliorer la reproduction, les frayères, les bras morts et les autres annexes hydrauliques sont également des lieux de développement des populations de poissons fourrages qui serviront de nourriture, plus tard, au brochet, black-bass et sandres.

Dans les milieux fermés, la gestion en no-kill apparait comme une possibilité, mais les populations seront toujours limitées par les zones d'habitats et de reproduction.

Et pour la Perche ?

La Perche ne bénéficie d'aucune réglementation à l'heure actuelle... mais peut-être en verrons-nous les explications dans une newsletter ultérieure car là, je dois vous rejoindre au bord de l'eau pour mon loisir favori !

A bientôt au bord de l'eau.



Présentation de Guillaume PAULY

J'occupe le poste de Directeur Technique : hydrobiologiste de formation, je suis initialement rentré à la Fédération en tant que « Chargé d'études » suite à l'obtention de mon Master.

10 années se sont écoulées après ma 1^{ère} rencontre avec notre Président Fédéral qui n'a eu de cesse de développer sa confiance envers moi. Aujourd'hui, ma mission consiste à rechercher des financements pour pouvoir réaliser les actions de protection

des milieux aquatiques et à conseiller les décideurs politiques sur la gestion piscicole.

Pêcheur passionné, je pratique à peu près toutes les pêches, mais mon intérêt personnel est d'aller toujours au plus loin dans chaque technique. Chacune de nos pêches est fantastique dès lors qu'on la pousse à l'extrême. En ce moment, c'est ma période carnassiers aux leurres et silure en verticale. Me retrouver au bord de l'eau est mon moyen d'évasion et me permet de « garder le contact avec le terrain »... et je me surprends de plus en plus à prendre un intense plaisir à faire découvrir la pêche autour de moi alors que j'étais plutôt un solitaire dans mes années « carpe ».